



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 074-217402627-20240321-DEL_013_20241-DE

SLO

Délibération n°013 /2024

OBJET : Vote du compte administratif 2023

L'an deux mil vingt-quatre, et le vingt et un Mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni en salle des commissions à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres, le quinze Mars précédent, par Madame Patricia DEAGE, Maire en exercice de la Commune de SCIENTRIER.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

BARBIER Sarah, BERARD Nicolas, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Stéphane, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra, Sophie PIEUCHOT

Absents : LAMBERT Adrien

Absents excusés :

Procuration :

Secrétaire de séance : DESALMAND Nadège,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment des articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 ;

VU le budget primitif 2023 adopté par délibération du conseil municipal du 07 avril 2022 ;

VU la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2023 présenté par le receveur municipal ;

VU le compte administratif de l'exercice 2023 de la commune présenté par Mme le Maire.

CONSIDÉRANT Que Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif qui retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

CONSIDÉRANT Que Isabelle BRON, 1ère Adjointe, rapporte le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Madame Patricia DEAGE, Maire.

Isabelle BRON, présidente de séance,

a donné acte de la présentation du compte administratif de l'exercice 2023, qui est résumé par le tableau ci-joint ;

Budget principal		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes		278 726.28	1 745 445.02	
Dépenses		131 644.63	1 526 474.05	
Restes à réaliser	Dépenses	328 878.50		325 878.50
	Recettes	40 000		40 000
Résultat propre de l'exercice		147 078.65	218 970.97	

SLOW

- . constaté pour la comptabilité principale de 2023 les identités de valeur de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation, au roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- . reconnu la sincérité des restes à réaliser ;
- . arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

Une fois Madame le Maire retiré de la salle, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :
- **D'ADOPTER** le compte administratif 2023.

Ainsi fait et délibéré,

Le Secrétaire,



Les jours, mois et an que susdit
Pour extrait conforme
Le Maire
Patricia DEAGE

